

— la majorité n'en subirait les conséquences qu'après un certain délai (notamment après la hausse des prix provoquée par l'augmentation des impôts indirects).

Le gouvernement a spéculé sur ce décalage entre le moment où diverses parties de classe ouvrière seraient frappées par les conséquences de la « loi unique ». Il a espéré qu'il provoquerait également un échelonnement des réactions et une différence de combativité. Inutile de dire que ce calcul s'avéra faux.

Il est vrai que la réaction la plus vive et la plus immédiate est venue des agents des services publics directement menacés. Dès le 5 décembre, le secteur « communaux » de la Centrale Générale des Services Publics (F.G.T.B.) décida de commencer une grève générale à durée indéterminée le 20 décembre, c'est-à-dire au moment où le Parlement entamerait en séance publique la discussion de la « loi unique ». D'autres secteurs de la C.G.S.P. (notamment le secteur « cheminots » et le secteur « Gazelco ») décidèrent assez rapidement de passer à l'action, soit pour défendre leurs propres intérêts professionnels menacés par la « loi unique », soit par solidarité avec les secteurs décidés à la grève. Il ne faut pas sous-estimer le rôle conscient de « détonateur » joué par les ouvriers et employés « communaux ». Dans plusieurs régions industrielles, ils avaient dès avant le 20 décembre établi des contacts avec différents secteurs « en pointe » du mouvement ouvrier (Gazelco, port d'Anvers et de Gand, sidérurgie liégeoise, construction électrique à Charleroi, métallurgie du Centre, etc.), en vue de provoquer un mouvement d'appui aussi large que possible dans ces secteurs.

La réaction d'une partie importante de la classe ouvrière dès le 20-21 décembre fut largement spontanée. Cette réaction fut donc moins « défensive » (il n'y avait encore aucune baisse réelle du niveau de vie) que préventive.

Comprenant qu'elle se trouvait confrontée avec une offensive de la bourgeoisie, la classe ouvrière a voulu arrêter celle-ci dès sa phase préparatoire, et manifesta ainsi un instinct politique et social très sûr et une conscience très nette de sa force. A cette volonté d'arrêter l'offensive capitaliste se mêla très vite tout le mécontentement accumulé depuis plusieurs années contre la manière dont fonctionne l'économie capitaliste belge : chômage relativement élevé, menaces pesant sur l'emploi, déclin de certaines branches, ralentissement de la progression des salaires réels et des avantages sociaux, etc.

C'est dans ce sens que la propagande pour les « réformes de structure » menée depuis plusieurs années par la tendance Renard et par la gauche socialiste porta incontestablement des fruits et facilita l'extension rapide de la grève. Cette extension exigea, en effet, des objectifs plus vastes que la « loi unique » elle-même, et les travailleurs d'avant-garde nouèrent logiquement les « réformes de structure » aux objectifs de la grève.

L'élargissement spontané du mouvement s'explique finalement aussi par la lutte de tendance qui avait rebondi au sein du mouvement ouvrier. La « gauche » et la « droite » syndicale — c'est-à-dire les tendances Renard et Major — s'y étaient heurtées à diverses re-

prises dans le passé, notamment lors de la grève des métallurgistes de 1957. Cependant, après l'échec électoral subi par les réformistes le 1^{er} juin 1958, et le « gauchissement » relatif du PSB (et de la tendance droitiste de la FGTTB), la tendance Renard enterra momentanément la hache de guerre. En février 1959, Renard s'associa à Major pour arrêter les grèves du Borinage. Fin 1959, il prépara avec Major la grève générale du 29 janvier 1960 exclusivement sur des revendications immédiates. Puis, il signa avec Major le « pacte social » qui « planifia » les conquêtes sociales jusque fin 1962, c'est-à-dire qui offrit deux ans et demi de « paix sociale » aux patrons.

Pourtant, dès le dépôt du projet de « loi unique », cet armistice au sein de la F.G.T.B. fut rompu. La tendance Renard subit une violente pression de sa propre base dans la métallurgie liégeoise en faveur d'une action d'envergure contre la « loi unique ». Elle céda devant cette tendance, comme elle le fit le plus souvent lorsqu'elle se trouva sur le point d'être débordée. Elle n'eut dès lors qu'un seul souci : établir un plan d'action qui permettrait de canaliser le mouvement, et préparer celui-ci de manière à le rendre à la fois plus efficace mais aussi moins spontané et moins apte à déborder les objectifs fixés.

On en arriva ainsi à la réunion d'un Comité National Elargi de la FGTTB, véritable petit « parlement ouvrier ». Les deux tendances syndicales s'y heurtèrent de façon fort violente. La droite ne proposant qu'une « journée nationale d'action » pour le mois de janvier 1961, manifesta clairement son désir d'éviter une grève. Un de ses leaders affirma même qu'il serait préférable de dépenser l'argent des caisses de grève à une campagne d'information sur la « loi unique » (en fait : une campagne pré-électorale du PSB !).

La tendance Renard proposa par contre une grève générale de 24 heures au début du mois de janvier, suivie d'un référendum dans toutes les entreprises sur l'opportunité d'une grève générale illimitée, dont le principe fut d'ores et déjà acquis. Cette proposition recueillit 45 % des mandats, et ne fut rejetée qu'à une très faible majorité, près de 10 % des mandats s'abstenant.

Il est difficile de certifier qu'au cas où la motion Renard eût été votée, des centaines de milliers de travailleurs seraient entrés spontanément en grève le 20 décembre 1960. Mais il est certain que le rejet de cette motion fut accueilli avec indignation par toute l'avant-garde de la classe ouvrière. Celle-ci subit comme un affront l'affirmation des dirigeants droitiers, selon lesquels « un véritable climat de grève n'existe pas au sein de la classe ouvrière ». Les ouvriers voulurent donner aux bureaucrates de droite la réponse que méritait ce camouflet. Cette réponse, ce fut leur entrée spontanée en grève, dès le 20 et le 21 décembre 1960.

III. LE DEROULEMENT DE LA GREVE

Tandis que, dès le 20 décembre, la grève des « communaux » avait paralysé le port d'Anvers et les centrales électriques de Gand, outre les services communaux proprement dits dans la plupart des grands centres industriels, des mouvements spontanés éclatèrent dans plu-